

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mil vingt-six à onze heures, le Centre Communal d'Action Social de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 10

présents : 7

votants : 6

absents :

Présents : Mme GOUIN, Mme NOURY, Mme MY, Mme PILORGE, Mme FERREIRA, Mme PENLOUP

Absents excusés : Mme BAZILLE, M. DREUX, M. PLANELLE GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2026010 - Objet : VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CCAS

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les membres du C.C.A.S. réuni sous la présidence de Mme Cécile GOUIN, Adjointe délibérant sur le compte financier unique 2025 dressé par M. Marcel RONCERAY, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Approuve la gestion de l'exercice 2025

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 3 989.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reprise du déficit de fonctionnement au 002	3 989.00 €
Affectation de l'excédent d'investissement au 001	0.00 €
Affectation à la section d'investissement compte 1068 :	0.00€

	fonctionnement	investissement	CUMUL
R	24 980,65	0,00	
D	24 047,33	0,00	
résultat de l'exercice	933,32	0,00	933,32
002/001	-4 922,32	0,00	
cumul	-3 989,00	0,00	-3 989,00
		RAR	-3 989,00
			0,00 BF

affectation proposée :

oo2	-3 989,00
oo1	0,00
1068	0,00
	-3 989,00

Et ont signé les membres présents

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**

**Fait et délibéré le 10 mars 2026
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**

